



Juris Europe défense

Secrétariat général pour l'administration

Une lettre de la Direction des affaires juridiques

N° 68 Décembre 2012

Sommaire

Sommaire

Conseil de l'Union européenne : Drones ; Union économique et monétaire et développement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) ; Pollution de l'eau ; Résultats de la Présidence Chypriote

Commission européenne : Ciel unique européen ; GMES ; UE et Eurocontrol

Parlement européen : Brevet unitaire européen ; aéroports ; exportation des technologies de l'information

Conseil de l'Europe : La décision du Conseil d'Etat français de déclarer l'urgence pour la maison d'arrêt Marseille-Baumettes saluée par le Président de l'Assemblée parlementaire (APCE) - Les autorités irlandaises appelées à renforcer leur système de protection des droits de l'homme.

Actualité juridique européenne

Cour de justice de l'Union européenne : Conclusion de l'avocat général sur la libéralisation du secteur ferroviaire

Cour européenne des droits de l'Homme : Condamnation de la Macédoine pour « la remise » secrète d'un homme soupçonné de terrorisme

Parutions au Journal Officiel de l'Union européenne :

Action extérieure : Mission militaire de l'Union européenne à la formation des forces de sécurité somaliennes

Mesures restrictives : Mesures restrictives instituées au regard de la situation en Afghanistan, en Iran, à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme – Mesures spécifiques à l'encontre des personnes agissant en violation de l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo

Nominations : Commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de en Somalie (ATALANTA) – Commandant pour l'opération en Bosnie-Herzégovine – Nomination du chef de la mission « Etat de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo

Actualité institutionnelle

Conseil de l'Union européenne

- 1er décembre : Drones
Le Neuron a effectué avec succès son premier vol d'essai le 1er décembre 2012. Ce drone est le résultat d'une coopération industrielle entre l'Espagne, la France, la Grèce, l'Italie, la Suède et la Suisse. Le Neuron, initié en 2003, est long de 9 mètres, a une envergure de 12 mètres, pèse 7 tonnes et peut quasiment atteindre Mach 1. Il doit à terme combler un vide dans l'industrie aéronautique européenne.

Publications

Lettre de la RMF UE de décembre :

La lettre fait tout d'abord un point sur le réseau de surveillance maritime MARSUR, qui vise à faciliter les échanges d'informations maritimes via les réseaux existants. Quinze Etats membres se sont lancés dans cette coopération soutenue par l'Agence européenne de défense en juin 2011, rejoints par sept autres Etats membres. La lettre évoque ensuite la mission civile PSDC, EUCAP Sahel Niger, qui vise à rationaliser, renforcer et parfaire les capacités du Niger dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée puis le 7ème exercice de gestion de crise conduit par l'Union européenne, du 1er au 26 octobre 2012 (Multi Layer 12).

www.rpfrance.eu (PDF)

Revue de la défense nationale

Dans son dernier numéro, Arnaud Danjean, président de la sous-commission Défense du Parlement européen, évoque la tentation du repli de l'Europe en matière de défense et les responsabilités auxquelles elle doit faire face.

www.defnat.com

□ <http://www.bruxelles2.eu>

- 13 et 14 décembre : Conseil européen (Union économique et monétaire)

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont mis d'accord sur une feuille de route pour l'achèvement de l'Union économique et monétaire, sur la base d'une intégration plus approfondie et d'une solidarité renforcée. Le Président du Conseil européen est invité à rendre ses travaux pour le mois de juin 2013 sur la coordination des réformes nationales, la dimension sociale de l'UEM, les contrats de compétitivité et de croissance et l'approfondissement du marché unique. Les chefs d'Etat ont également entamé les travaux relatifs au Semestre européen 2013 sur la base de l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission. Ils ont également décidé de lancer des travaux sur le développement de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et se prononceront de nouveau sur cette question en décembre 2013.

□ www.consilium.europa.eu (PDF)

□ www.consilium.europa.eu (PDF)

- 17 décembre : pollution de l'eau

Les ministres de l'Environnement ont décidé de mieux préserver les ressources en eau de l'Union européenne en proposant différentes actions : l'amélioration de l'utilisation des terres et la lutte contre la pollution de l'eau. Ils ont également souligné la nécessité pour le semestre européen de prendre davantage en compte les aspects environnementaux. L'ensemble de ces conclusions est une première réponse du Conseil à la communication récente de la Commission « Un plan pour protéger les ressources en eau de l'Europe ».

□ www.consilium.europa.eu (PDF)

- 21 décembre : résultats de la présidence chypriote
La présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne a publié un aperçu des résultats obtenus durant les six mois de son activité à la tête du Conseil. Dans ce document, elle évoque le travail accompli vers l'adoption du cadre financier pluriannuel et l'élaboration des politiques sectorielles de l'Union pour 2014-2020. Elle évoque aussi l'accord obtenu à l'arraché sur le budget rectificatif de 2012 et l'adoption du budget 2013, l'adoption des quotas de pêche pour l'année 2013, les initiatives visant à renforcer la gouvernance de la zone euro et celles visant à compléter le marché unique. Enfin, le document reprend les accords adoptés dans le domaine du régime d'asile européen commun et dans les domaines des affaires intérieures, du commerce extérieur et des relations extérieures de l'Union européenne et de la citoyenneté.

□ www.cy2012.eu

▲ Haut

Commission européenne

- 4 décembre : Ciel unique européen et utilisation rationnelle de l'espace aérien

La mise en place des neuf blocs d'espace aérien régionaux que sont les FAB (« functional Airspace Blocs ») sont une pièce maîtresse dans la mise en œuvre du Ciel unique européen. Leur mise en œuvre permettrait de tripler la capacité de l'espace aérien européen et de diminuer de moitié les coûts du contrôle de la circulation aérienne. Or, de nombreux Etats membres ne respectent pas pleinement les exigences établies afin de rendre intégralement opérationnels ces neuf blocs, alors

Agenda institutionnel

Conseil de l'Union Européenne

17 janvier, Bruxelles : Conseil extraordinaire « Affaires étrangères »

22 janvier, Bruxelles : Conseil « Economie et Finances »

28 janvier, Bruxelles : Conseil « Agriculture et Pêche »

31 janvier, Bruxelles : Conseil « Affaires étrangères »

Parlement Européen

6 décembre : session de la sous-commission "sécurité et défense"

10-13 décembre : session plénière

23-24 janvier, Bruxelles : sous-commission « Sécurité et défense »

Conseil de l'Europe

17 janvier, Bruxelles : Présentation des priorités de la Présidence de l'Andorre du Comité des Ministres par Gilbert Saboya, ministre andorran des Affaires étrangères.

hub.coe.int

21-25 janvier, Strasbourg : Session d'hiver de l'Assemblée parlementaire

hub.coe.int

Calendrier des Think Tanks

Calendrier des Think Tanks
www.rpfrance.eu (PDF)

que l'échéance était fixée au 4 décembre 2012. La Commission a ainsi averti qu'elle allait engager des procédures d'infraction à l'encontre des Etats membres concernés par tous les FAB qui ne satisfont pas encore entièrement à l'ensemble des obligations légales. Elle présentera également, au printemps 2013, un nouveau paquet de mesures législatives, afin d'accélérer les réformes et de garantir la réalisation intégrale du ciel unique européen.

■ www.europa.eu

- 11 décembre : Nouveau nom du programme européen d'observation de la Terre (GMES)
Lors du Conseil « Compétitivité » du 11 décembre 2012, Antonio Tajani, vice-président de la Commission, a annoncé que le programme d'observation de la Terre de la Commission européenne (GMES ou surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) serait rebaptisé Copernicus, en l'honneur de Nicolas Copernic, grand scientifique du XVI^e siècle. Ce nouveau nom permettra de sensibiliser le public à ce programme qui entrera bientôt en phase opérationnelle.

■ www.europa.eu

- 20 décembre : Accord à haut-niveau signé entre l'Union européenne et Eurocontrol
En marge du Conseil « Transports » du 20 décembre 2012, l'Union européenne et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol) ont signé un accord établissant un nouveau cadre pour une coopération renforcée, remplaçant le mémorandum de coopération de 2003. Il confirme le rôle de bras technique et opérationnel d'Eurocontrol vis-à-vis de l'UE dans l'élaboration et la mise en œuvre du Ciel unique européen et définit un cadre pour la coordination civile-militaire de la gestion du trafic aérien. L'accord s'applique temporairement à compter de sa date de signature, jusqu'à sa ratification par les Etats parties et son entrée en vigueur.

□ www.europa.eu

▲ Haut

Parlement européen

- 11 décembre : Brevet unitaire européen
Les inventeurs de l'UE vont disposer bientôt d'un brevet unitaire. Après plus de 30 ans de pourparlers, le nouveau régime va réduire jusqu'à 80 % des coûts d'un brevet dans l'UE et le rendre plus compétitif face aux États-Unis et au Japon. Les députés ont réduit les coûts pour les petites entreprises et adapté le système à leur besoins, dans un compromis conclu avec le Conseil et approuvé par le Parlement ce mercredi. Tout inventeur pourra demander à l'Office européen des brevets (OEB) un brevet unitaire européen lui assurant une protection dans les 25 États membres participants. Les brevets seront disponibles en anglais, en français et en allemand. L'accord international mettant sur pied la juridiction unifiée en matière de brevet entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014 ou après sa ratification dans treize États contractants, à condition que le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne en fassent partie.

□ www.europarl.europa.eu

- 12 décembre : Aéroports/assistance au sol
De nouvelles règles gouvernant les décisions visant à protéger

Rédaction

Directrice de publication

Claire Landais-
Directrice des affaires
juridiques (SGA/DAJ)
Ministère de la défense

Rédacteur en chef

Gilles Lelong
Chef du bureau du
droit européen
(SGA/DAJ)
Ministère de la défense

Rédactrice en chef adjointe

Laurence Vincent

Rédacteurs

Julie Bousin
Fabien
Gouttefarde
Saada Chanfi
François
Chevillard

Contact

juriseuropedefense@sga.defense.gouv.fr

Conception et réalisation

Mission communication
du SGA (SGA/COM)
Ministère de la
Défense

Abonnement

Pour vous abonner ou
pour résilier votre
abonnement, écrire à :
webmestre-sga@sga.defense.gouv.fr

les résidents locaux du bruit des avions et à attribuer de manière équitable et flexible les créneaux de décollage et d'atterrissage, ont été approuvées par le PE. Une proposition visant à accroître la concurrence entre les fournisseurs de service d'assistance au sol dans les principaux aéroports a été renvoyée en commission des transports pour poursuivre le débat sur l'amélioration de l'efficacité des services dans les aéroports. .

□ www.europarl.europa.eu

- 13 décembre : exportation des technologies de l'information

Le Parlement appelle à interdire à l'UE d'exporter des technologies de l'information vers des régimes répressifs susceptibles de les utiliser pour censurer l'information, mener des actions de surveillances de masse et traquer les déplacements des individus, dans deux résolutions distinctes adoptées mardi et jeudi. Dans une troisième résolution adoptée jeudi, les députés demandent instamment à l'UE de renforcer son travail avec la société civile.

Dans une résolution sur une stratégie pour la liberté numérique, les députés ont ajouté que l'UE devrait intégrer la promotion et la protection des libertés numériques dans toutes les actions extérieures de l'Union. Une nouvelle stratégie numérique devrait inclure des clauses de conditionnalité dans tous les accords de libre échange conclus par l'UE avec des pays tiers, préservant un accès illimité à Internet et assurant un flux gratuit d'information.

Dans une autre résolution sur la stratégie de l'UE en matière de droits de l'homme, les députés soulignent que l'Union européenne doit tirer les leçons du printemps arabe et travailler avec la société civile dans les pays partenaires plutôt que de se concentrer exclusivement sur les relations avec les autorités.

□ www.europarl.europa.eu

▲ Haut

Conseil de l'Europe

- 23 décembre : Le Président de l'Assemblée parlementaire (APCE) se félicite que le Conseil d'Etat français déclare l'urgence pour la maison d'arrêt Marseille-Baumettes

Jean-Claude Mignon s'est déclaré soulager que l'on sorte enfin de « ce statu quo insupportable et de l'immobilisme qui planaient sur la prison des Baumettes à Marseille ». Il a salué le travail et le succès de l'Observatoire International des Prisons (OIP) qui a saisi le Conseil d'Etat et a rappelé que l'OIP demandait la fermeture pure et simple de la maison d'arrêt hommes des Baumettes. Il a affirmé que « l'Assemblée parlementaire était solidaire de ses actions qui s'inscrivaient dans la même lignée que celles menées par le CPT, le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants du Conseil de l'Europe ».

□ www.hub.coe.int

- 6 décembre : La protection des droits de l'homme en Irlande doit être améliorée

Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, a rendu public trois lettres adressées au ministre de la Justice, à la ministre de la Protection sociale et à la ministre déléguée auprès du ministre de la Santé irlandais appelant les autorités irlandaises à renforcer le système de protection des droits de l'homme en Irlande. Il affirme qu'« une

législation détaillée sur l'asile, attendue depuis longtemps, devrait être adoptée au début de l'année prochaine ». Le Commissaire se félicite aussi de la décision de ne plus emprisonner d'enfants de moins de 16 ans dans les installations carcérales vétustes de l'Institution Saint-Patrick et recommande que les jeunes délinquants qui y sont encore détenus soient transférés dans des établissements offrant la meilleure prise en charge possible de leurs besoins éducatifs. Il demande en outre aux autorités irlandaises de veiller à ce que la fusion actuellement en cours de la Commission irlandaise des droits de l'homme et de l'Autorité chargée de l'égalité n'affaiblisse pas l'efficacité et l'indépendance de ces organes nationaux chargés de veiller au respect des droits de l'homme.

▣ www.hub.coe.int

Actualité juridique

Actualité juridique européenne

▲ Haut

Cour de justice de l'Union européenne

- CJUE, 13 décembre 2012, Conclusions de l'avocat général dans les affaires C-512/10, C-545/10, C-625/10, C-627/10, C-412/11

La présente affaire s'inscrit dans une série de recours en manquement introduits par la Commission en 2010 et en 2011 et portant sur l'application par les États membres (Pologne, République tchèque, France, Slovénie, Luxembourg) des directives 91/440 et 2001/14 sur la libéralisation des chemins de fer dans l'Union européenne («le premier paquet ferroviaire»), en particulier en ce qui concerne l'accès équitable et non discriminatoire des entreprises ferroviaires au réseau ferroviaire. La directive 91/440 prévoit qu'une entité prestataire de services de transport ferroviaire ne peut être chargée des fonctions essentielles. En ce qui concerne la France, l'avocat général considère que le fait qu'un service de l'opérateur historique, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), la Direction des Circulations Ferroviaires (DCF), agisse pour le compte du Réseau ferré de France (RFF), lequel garde l'entière compétence pour arrêter le plan des horaires et l'attribution des sillons individuels, n'est pas suffisant pour garantir l'indépendance de la DCF à l'égard de la SNCF. Ensuite, l'avocat général analyse le grief de la Commission portant sur la tarification de l'accès à l'infrastructure ferroviaire. Il observe à cet égard que la France n'a pas mis en œuvre de système d'amélioration des performances des entreprises ferroviaires et gestionnaires de l'infrastructure répondant aux exigences du droit de l'Union.

▣ www.curia.europa.eu

Cour européenne des droits de l'Homme

▲ Haut

- CEDH, 13 décembre 2012, El-Masri c. « l'ex-République yougoslave de Macédoine », n° 39630/09

Dans cette affaire, un requérant allemand alléguait avoir fait l'objet d'une « opération de remise » secrète. Dans ce cadre, il aurait été arrêté, détenu au secret dans un hôtel de Skopje, interrogé et maltraité par des agents macédoniens, avant d'être remis par ceux-ci à l'aéroport de Skopje à des agents de la CIA qui l'auraient ensuite emmené dans un établissement de détention secret en Afghanistan utilisé par la CIA pour la

détention et l'interrogatoire de personnes soupçonnées d'être des terroristes de premier plan. Il y avait subi des mauvais traitements pendant plus de quatre mois. Le rapport Marty de 2006, sur les allégations de « remises extraordinaires » d'hommes soupçonnés de terrorisme en Europe, a conclu que l'affaire du requérant était « un exemple documenté de restitution » et que la version des faits du Gouvernement était « indéniablement devenue insoutenable ». La Cour a donc considéré que les allégations du requérant étaient « suffisamment convaincantes et établies au-delà de tout doute raisonnable ». La Cour a alors condamné l'ex-République yougoslave de Macédoine à la violation de l'article 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants) de la Convention européenne des droits de l'homme, en raison des traitements inhumains et dégradants et de tortures infligés au requérant pendant sa détention. En outre, elle a condamné l'Etat défendeur à la violation de l'article 5 (droit à la liberté et à la sûreté), de l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) et de l'article 13 (droit à un recours effectif).

□ www.hudoc.echr.coe.int

Actualité juridique

Parutions au Journal Officiel de l'Union Européenne

Actions extérieures

- 28 décembre : Décision 2012/835/PESC du Conseil du 21 décembre 2012 prorogeant la décision 2010/96/PESC relative à une mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces de sécurité somaliennes.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

Mesures restrictives

- 4 décembre : Règlement d'exécution (UE) no 1139/2012 du Conseil du 3 décembre 2012 mettant en œuvre l'article 11, paragraphes 1 et 4, du règlement (UE) no 753/2011 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 4 décembre : Décision d'exécution 2012/745/PESC du Conseil du 3 décembre 2012 mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes, et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 4 décembre : Règlement d'exécution (UE) no 1017/2012 du Conseil du 6 novembre 2012 mettant en œuvre l'article 8 *bis*, paragraphe 1, du règlement (CE) no 765/2006 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 4 décembre : Avis à l'attention des personnes auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues par la décision 2011/486/PESC du Conseil, mise en œuvre par la décision

d'exécution 2012/745/PESC du Conseil, et par le règlement (UE) no 753/2011 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) no 1139/2012 du Conseil concernant des mesures restrictives instituées au regard de la situation en Afghanistan.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 11 décembre : Règlement d'exécution (UE) no 1169/2012 du Conseil du 10 décembre 2012 mettant en œuvre l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) no 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) no 542/2012.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 11 décembre : Décision 2012/765/PESC du Conseil du 10 décembre 2012 portant mise à jour de la liste des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC relative à l'application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme, et abrogeant la décision 2012/333/PESC.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 11 décembre : Avis à l'attention des personnes, groupes et entités qui ont été inclus dans la liste visée à l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) no 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme [cf. annexe du règlement (UE) no 1169/2012 du Conseil].

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 21 décembre : Règlement d'exécution (UE) no 1244/2012 du Conseil du 20 décembre 2012 mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) no 753/2011 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 21 décembre : Règlement (UE) no 1245/2012 du Conseil du 20 décembre 2012 modifiant le règlement (UE) no 359/2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes au regard de la situation en Iran.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 21 décembre : Règlement d'exécution (UE) no 1250/2012 de la Commission du 20 décembre 2012 modifiant le règlement (CE) no 2580/2001 du Conseil concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 21 décembre : Règlement d'exécution (UE) no 1251/2012 de la Commission du 20 décembre 2012 modifiant le règlement (CE) no 1183/2005 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre des personnes agissant en violation de l'embargo sur les armes imposé à la République

démocratique du Congo.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 21 décembre : Avis à l'attention des personnes et entités ajoutées par le règlement d'exécution (UE) no 1251/2012 de la Commission à la liste visée à l'article 2 du règlement (CE) no 1183/2005 du Conseil imposant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre des personnes agissant en violation de l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 22 décembre : Règlement d'Exécution (UE) no 1264/2012 du Conseil du 21 décembre 2012 mettant en œuvre le règlement (UE) no 267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 22 décembre : Règlement (UE) no 1263/2012 du Conseil du 21 décembre 2012 modifiant le règlement (UE) no 267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 22 décembre : Décision 2012/829/PESC du  Conseil du 21 décembre 2012 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 22 décembre : Avis à l'attention des personnes et entités auxquelles s'appliquent les mesures restrictives prévues dans la décision 2010/413/PESC du Conseil, modifiée par la décision 2012/829/PESC du Conseil, et dans le règlement (UE) no 267/2012 du Conseil, mis en œuvre par le règlement d'exécution (UE) no 1264/2012 du Conseil, concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

Nominations

- 4 décembre 2012 : Décision Atalanta/3/2012 du Comité politique et de sécurité du 27 novembre 2012 portant nomination d'un commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie (Atalanta).

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 5 décembre : Décision BiH/19/2012 du Comité politique et de sécurité du 27 novembre 2012 relative à la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

□ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

- 6 décembre 2012 : Décision EULEX KOSOVO/3/2012 du Comité politique et de sécurité du 4 décembre 2012 portant nomination du chef de la mission "État de droit" menée par l'Union européenne au Kosovo, EULEX KOSOVO.

▣ www.eur-lex.europa.eu (PDF)

▲ Haut



En application de la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un message à l'adresse daj.juriseuropedefense.fct@intra.def.gouv.fr

Copyright © 2012 Ministère de la défense / SGA - Tous droits réservés